

LE NORD

JOURNAL DE COLONISATION

E. MARCHAND Administrateur

PUBLIE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE ST-JEROME

Redacteur G. A. NANTEL

VOL. III

JOURNAL HEBDOMADAIRE—ST-JEROME, JEUDI 23 JUN 1881

No 84

LE "NORD"

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DE LA COLONISATION ET DES POPULATIONS RURALES

PARAIT TOUS LES JEUDIS
LE JOURNAL A MEILLEUR MARCHÉ
De la Province

PRIX D'ABONNEMENT
UN AN..... 75 cts
SIX MOIS..... 50 cts
TROIS..... 25 cts

Aux hommes d'affaires

Le Nord se recommande particulièrement aux hommes d'affaires de Montréal et des districts environnants. Il donnera toujours sa plus grande attention aux mouvements du commerce et de l'industrie agricole.

Il ne faut pas oublier qu'une partie très importante du trafic de Montréal se fait avec les districts du Nord, et bon nombre de marchands ne leur doivent-ils pas la fortune qu'ils possèdent aujourd'hui. Le district de Terrebonne, à lui seul, nourrit une population d'un demi de 60,000 âmes et notre journal est le seul qui s'y publie dans la langue française.

Nos prix d'annonce sont, du reste, très modérés et nous ferons toujours en sorte de servir ponctuellement la clientèle qui nous accordera son patronage.

AVIS

Nous accueillerons avec plaisir les communications que l'on voudra bien nous envoyer. Les manuscrits doivent nous parvenir le mardi afin de les publier dans le numéro suivant.

GROCERIE DE FAMILLE

W. E. ELLIOTT

Coin des rues Du moulin et St-George ST-JEROME

Les citoyens de la ville de St-Jérôme et des paroisses environnantes trouveront à cet établissement, un assortiment général de première classe, à très

BAS PRIX pour argent comptant
THÉ de toutes les qualités,
CAFÉ,
SUCRE,
RIZ,
BARLY.

FABRIQUE PRÉPARÉE de Brodie et Darvin, en paquet de 3 lbs et 6 lbs.
Aussi FABRIQUE en poche de O'Gillivie & Co

SIROPS
SIROP D'ORANGE,
SIROP DE FRUIT de Winning & Co,
MELASSE.

HUILES
HUILE à CHARBON (coal oil)
" d'OLIVE en quart et en bouteille,
de POISSON,
" de GRAISSER, Etc., Etc.

VINS et LIQUEURS
(En quart et en bouteille)
ALCOHOL de G. et W.
RYE-WHISKY,
IRISH WHISKY en caisse,
SCOTCH WHISKY,
GIN DE KUYPER,
OLD TOM GIN de Booth,
BRANDY HENNESSY,
" de MARTEL,
" Pinet et Castillon,
" de Broucher & frère,
" blanc de Quintin,
JOHN BULL Bitters,
RHUM de Jamaïque

BIERE
BIERE amère et douce,
PORTER (singl- et double stout) de toutes les qualités, venant des meilleures brasseries, en quart et en bouteille,
CHAMPAGNE,
CIDRE CHAMPAGNE,
BIERE-GINGEMBRE,
SODA.

DIVERS
Pommes, Sardines en boîte, Cornichons,
Citrons, Huîtres " Fromage,
Oranges, Homards " Jambon
Noix, Saumon " Etc Etc.
Raisins, Tomates " Etc Etc.

Raisins, un assortiment général d'épicerie du meilleur choix à des prix extrêmement réduits.
Les effets seront transportés à domicile.
W. E. ELLIOTT
Coin des rues Du moulin et St-George, St-Jérôme, 2 juin 1881.

A VENDRE
A 15 arpents de la ville de St-Jérôme, un magnifique terrain de terre sur la rivière du nord d'environ 16 arpents en superficie contenant arbrés en culture et onze arpents en bois bien coupés. Site magnifique. Pour le bas prix de \$1500.
S'adresser au bureau du Nord.

ST-JEROME

JEUDI, 23 JUN 1881

Les beurrieres et la reforme agricole

M. S. Lesage assistant commissaire de l'agriculture et des travaux publics prononçait, en 1879, les paroles suivantes que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs: «Faites du beurre, faites du bon beurre et faites-en beaucoup; je réponds du reste, vous êtes dans la bonne voie. Avec cela, si vous ne mourez pas riche et considéré, c'est que vous mourez jeune. Voilà pour moi, le principe général, le principe qui opère seul et sûrement.»

Ce conseil donné aux cultivateurs renfermait le cours d'agriculture le plus complet et le plus pratique; on ne le comprit pas assez malheureusement, mais le jour du réveil ne tarda pas à lui rendre et depuis un an environ, une nouvelle ère s'est ouverte pour l'agriculture, une ère de progrès et de grandeur qui va éclipser tous les progrès, tous les succès qu'ont jamais pu réaliser tous ensemble, les systèmes combinés d'écoles d'agriculture et d'expositions. Car si nous exceptons les conférences agricoles de M. Barnard, trop peu nombreuses pour obtenir des résultats généraux, tous les autres moyens employés pour transformer notre manière de cultiver ont pu rendre quelques services à certains individus de la classe agricole, mais ils n'ont pas atteint la masse qui est restée ignorante et péniblement vouée à un travail presque stérile. Nous le disons encore une fois, la cause de ce peu de progrès, c'est que l'on a voulu enseigner au-dessus des connaissances et des moyens pécuniaires de nos cultivateurs; l'on a voulu populariser certaines améliorations trop avancées et trop coûteuses, au lieu de prôner les notions les plus élémentaires de la culture.

Il était impossible d'ignorer pourtant que la base de la bonne culture repose dans l'élevage des bestiaux, non pas tant parce que les bestiaux rapportent des revenus considérables par le beurre, le fro-ma ou la viande, mais surtout parce qu'ils fournissent les engrais, ces aliments essentiels à la fertilité, à la subsistance, à la vie de la terre. Il a donc beaucoup d'animaux; tous les jours il tire profit de son troupeau et tous les jours aussi, par l'emploi judicieux de ses fumiers, il trouve les moyens de faire produire à sa terre les plus riches moissons. L'expérience est là, du reste, pour nous prouver que les pays agricoles les plus prospères furent toujours ceux qui nourrissaient de grands troupeaux d'animaux. La province de Québec ne peut échapper à cette règle commune à toutes les contrées.

C'est ce qu'ont si bien compris les agronomes et les amis de la classe agricole; c'est ce que nos gouvernants ont aussi compris, un peu tard, il est vrai, mais tard vaut mieux que jamais. Le gouvernement a déjà accordé certaines sommes d'argent pour permettre à des spécialistes d'étudier le fonctionnement des beurrieres et des fromageries aux Etats Unis et même en Europe; cette année il accorde encore une subvention raisonnable pour le même objet, en cela il aide sérieusement au progrès agricole qui s'accroît de jour en jour.

Les paroisses de certains comtés ne restent pas en arrière et c'est avec plaisir de voir le zèle, l'émulation qui les animent dans la nouvelle voie; chacune veut avoir sa beurrierie, sa fromagerie, et chaque beur-

rierie, chaque fromagerie veut faire le meilleur beurre, le meilleur fromage. De la paroisse, l'émulation passe bien vite aux particuliers; chacun veut apporter la plus grande quantité de lait, et chacun cherche à ssi à avoir plus d'animaux et à mieux les nourrir. C'est le conseil de M. Lesage mis en pratique, mais plus en grand et avec plus de vigueur; au lieu de l'isolement et d'un travail monotone, vous avez l'activité de quarante à cinquante cultivateurs qui se voient presque tous les jours et s'entre-tiennent de leurs succès ou des réformes à opérer, de leurs projets d'avenir, de leurs expériences dans certaines matières agricoles etc.; c'est à chaque matin, à la beurrierie, un concours agricole; celui qui a le plus de lait est aussi fier que s'il venait de recevoir un prix à l'exposition et ce lui qui en a moins veut en avoir d'avantage. De là, l'ambition de se procurer plus de vaches, de les mieux nourrir; et de là aussi la résolution de cultiver plus de légumes pour l'hivernement des bêtes à corne et de porter plus d'attention à l'entretien de ses pâturages.

Eh bien, voilà l'ère sur la voie d'une culture véritablement améliorée et cela est venu tout simplement tout naturellement par la force des choses. Pas d'expositions à grande réclame, pas de discours échevelés; la pratique d'un chacun, l'expérience de son gros bon sens.

La beurrierie prouve sans conteste, que l'entretien des vaches paie bien, que le revenu de chaque année présente, au moins pour ce qui regarde notre race d'animaux, la valeur totale d'une vache; tout le monde comprend cela assurément. L'argument de mettre de l'argent dans sa poche est irréfutable; personne ne le conteste et chacun s'efforce de pousser le plus loin possible les conclusions qui en découlent naturellement: une vache médiocrement soignée me paie \$4 par mois, bien soignée comme celle de mon voisin, elle me donnera \$5; alors soignons la bien cette vache. Mais si j'en avais deux, trois, quatre bien soignées, elles me rapporteraient \$15, \$20 par mois, soit \$90, \$120 pour une saison de six mois, soit encore un revenu de \$30 chacune, sans tenir compte du petit lait qui sert à l'engraissement des cochons et à la nourriture de mes veaux. Voilà bien le discours que s'entient tout cultivateur tant soit peu capable de raisonner, et placé dans cette voie il ne peut faire autrement que de marcher à grands pas dans le chemin de la fortune.

Le beurre des manufactures de St-Thérèse et de St-Jérôme, vient de se vendre au prix le plus élevé du marché anglais. Le mois de mai est généralement le moins favorable à la fabrication du bon beurre et cependant tout le monde est resté étonné des résultats. Les plus exigeants n'en pouvaient s'en rapporter aux bénéfices qu'on leur annonçait; la plupart ont déclaré que le beurre qu'ils avaient l'habitude de faire eux-mêmes, les aurait payé la moitié moins que leur beurre de la crèmerie; les plus attachés aux coutumes du bon vieux temps se sont montrés décidés à avoir plus d'animaux et à les mieux nourrir en les soignant aux légumes. C'est bien là le secret de l'agriculture qui paie. Que faut-il de plus, pour se convaincre que les beurrieres vont opérer une véritable transformation dans notre agriculture et qu'il en est ainsi des fromageries en grand, si elles sont bien conduites. Ainsi ce que tant de sacrifices pécuniaires n'ont pu faire depuis des années, l'initiative de quelques agronomes, l'esprit d'entreprise de quelques amis des cultivateurs, l'octroi de quelques centaines de piastres accordées à quelques

spécialistes par le gouvernement de Québec, en un mot des moyens qui sont tous modestes en eux-mêmes, vont l'accomplir. Oui, la réforme agricole va s'opérer par l'établissement des beurrieres et des fromageries. Combien cela coûtera-t-il à la province? Rien en définitive que quelques cents piastres; et combien cela nous rapportera-t-il? nous laissons la réponse à ceux qui pourraient calculer les pertes immenses que nous cause notre système vicieux de culture.

Tout cela nous démontre aussi, que ce n'est pas la dépense de fortes sommes d'argent par le gouvernement, qu'il nous faut pour réaliser de grands progrès en certaines matières, mais bien l'initiative individuelle; que l'on compte généralement trop dans notre pays, sur les deniers publics qui aident puisamment quand ils viennent à propos, mais qui sont une source d'apathie pour ne pas dire plus, quand ils viennent sans raison, car ils entraînent aux particuliers, l'émulation nécessaire à l'accomplissement du progrès.

Un chapitre de politique

En prenant la direction de ce journal, nous disions à nos lecteurs, que la colonisation et l'agriculture seraient le fond de notre programme; nous en avons tenu notre promesse jusqu'à présent, et ce n'est pas pour rompre notre engagement que nous voulons vous donner un chapitre de politique aujourd'hui.

Nous entendons souvent bouddonner à nos oreilles «oh vous mêlez bien de politique un jour ou l'autre, quand l'occasion s'en présentera.» Oui, sans doute, nous traiterons de sujets politiques, des questions d'intérêts privés, mais nous le ferons à la manière de M. Lacasse. Voilà, certes, un homme qui sait en quoi doit consister la véritable politique. Beaucoup d'autres le savent aussi, dans notre pays, mais il y a les attaches de parti si nombreuses, si puissantes, qu'il repugne à presque tous, de les briser et que l'on préfère en général la force du parti à l'intérêt du pays. Que de belles intelligences, que de cœurs généreux se consacrent dans les luttes stériles de parti! Que d'idées fécondes en résultats pratiques, que de projets importants on laisse de côté, pour ne s'occuper que de ce qui peut favoriser tels ou tels hommes en particulier et non pas la nation tout entière. Cependant la véritable politique est elle autre chose qu'une science qui a pour but de rendre un peuple heureux et prospère?

L'on reconnaît par exemple, que l'agriculture c'est le salut de notre Province, parce que par l'agriculture, nous serons les maîtres du sol, nos richesses augmenteront sans cesse, notre peuple sera plus heureux à la campagne que dans les villes, il sera toujours plus moral, plus religieux; parce que l'habitant des champs se sent porté sans cesse vers Dieu, partant notre force sociale sera plus considérable, nos familles plus nombreuses et plus solides, car les idées funestes à un pays ne pénètrent pas dans la classe agricole, que du reste, fournira toujours plus de prêtres à l'Eglise et d'hommes distingués à l'Etat. Oui, l'on ac-clame hautement ces vérités, ce sont des vérités fondamentales. Et cependant, toutes ces belles protestations restent en général dans le domaine des connaissances théoriques, dans tous les cas elles occupent un rang secondaire à côté des idées de parti. souvent même on les relègue tout bonnement, comme de bonnes vieilles classes, bonnes à faire dormir debout.

Ouvrez la plupart de nos journaux

et qu'y voyez-vous? Des discussions, des chicanes, des disputes sans fin, des personnalités blessantes pour la charité, souvent même outrageantes pour la vérité, une familiarité, une liberté d'allure qui ne connaît aucun frein, aucune gêne avec des principes réputés inviolables, avec les personnages les plus haut placés dans l'ordre civil ou dans l'ordre religieux. Et l'on sera étonné ensuite que le peuple n'ait pas ce respect si nécessaire envers l'autorité régulièrement constituée, respect dont nos ancêtres nous ont laissé de si nobles traditions.

Et que résulte-t-il de toutes ces disputes, de toutes ces querelles? Le peuple en est-il plus heureux, plus prospère? Non assurément et l'on appellera pourtant certains de ces journaux, de grands journaux politiques. Non pardon, ce sont des engins de malaise et de discorde; la chose n'est pas surprenante: l'esprit de parti est là, qui fomenté toutes les acrimonies, anime toutes les dissensions. Dieu nous garde d'une telle politique.

Nous voulions, lecteurs, mettre sous vos yeux, un chapitre de la politique du Père Lacasse; il n'en est plus temps hélas, mais ce n'est que partie remise.

Conseils aux cultivateurs

TABAC

L'opération la plus à craindre pour la culture du tabac est, sans doute, la transplantation qui requiert beaucoup de soin et qui demande à être faite dans le temps favorable. Le temps favorable pour cela est à partir du 1er juin jusqu'au 25; cependant, le tabac transplanté avant le 15 est moins exposé aux attaques des insectes.

L'on croit généralement qu'il vaut mieux attendre que la terre soit mouillée avant de transplanter son tabac, cependant il y a des circonstances où il vaut mieux transplanter avant la pluie, car l'on a remarqué souvent que le tabac planté dans une terre saturée d'eau, prend beaucoup de temps à se développer tandis qu'en l'arrosant soigneusement et régulièrement, il se développe plus vite et plus également. Un enfant peut facilement arroser un arpent de tabac par jour.

Avant d'arracher votre plant, arrosez votre couche abondamment afin que vous puissiez conserver intactes toutes ses racines au jeune plant, ce qui ne pourra se faire dans une terre sèche; faites bien attention aussi de tenir toutes les racines ensemble, déposez vos plants dans les boîtes ou des paniers d'où vous les sortirez un par un, avec le plus grand soin, afin de pas briser les feuilles ni les racines avant de mettre ces jeunes plants en terre.

CHOUX

Le meilleur moyen de détruire les vers à choux, c'est l'emploi de l'eau chaude que vous versez au moyen d'un arrosoir et le tenant à une certaine distance afin que l'eau refroidisse en tombant. Il faut aussi arroser les choux très souvent et l'on est certain que ce remède sera efficace. Pour les choux il n'est pas prudent de faire emploi du vert de Paris qui n'offre aucun danger pour les patates parce que le fruit de ces dernières se trouve dans la terre.

PATATES

Le vert de Paris, le meilleur spécifique contre la mouche à patates s'emploie mêlé avec le plâtre dans la proportion de 40 lbs de plâtre pour une livre de ce poison. Après avoir bien mêlé les deux, mettez les dans un plat en fer blanc percé d'une trentaine de petits trous et répandez sur les feuilles de patates, le matin à la rosée.

CA ET LA

M. Chapleau a reçu les dépêches suivantes dont il a donné communication à la chambre:

«Dior Frères, Granville, France :
«Veuillez faire remettre cent piastres aux incendiés de Québec (Signé) «DUCLERC,
«Président du Crédit foncier»
«Prenons vive part au sinistre qui frappe votre ville. Veuillez télégraphier si vous désirez notre concours pour ouvrir souscription. (Signé) «Thoms,
«Président, Banque de Pays Bas»

Les réponses suivantes ont été expédiées en France:

«Ordre accepté avec reconnaissance»

(Signé) «S. LESAGE»

«Mille remerciements pour votre générosité. Votre offre de concours sera acceptée avec reconnaissance»

(Signé) «J. A. CHAPLEAU»

Ces témoignages de sympathies font le plus grand honneur à nos amis de France.

L'administration du chemin de fer du Nord a bien voulu accorder un train spécial pour les personnes qui désireraient aller voir jouer le nouveau drame «Les pionniers du lac Nominigou», par les élèves du collège de Ste-Thérèse le soir de la St-Jean Baptiste; ce train partira à 7½ hrs à son arrivée de Montréal.

Comme nous l'avons déjà annoncé, ce drame qui est rempli d'actualité sera joué au profit de la colonisation; le collège Ste-Thérèse a voulu aider ainsi à cette grande œuvre de la patrie. Pour la fête nationale l'on ne pouvait rien faire de mieux assurément. Il est à espérer que l'on se portera en masse de toutes les paroisses du Nord, à cette séance dramatique d'un nouveau genre.

Le matin du même jour il y a aussi excursion à Montréal pour permettre aux gens d'assister à la démonstration de la St-Jean-Baptiste. Que l'on y aille en foule, si l'on veut, mais l'on ne devrait pas oublier d'encourager avant tout, nos œuvres locales, surtout quand elles sont dans l'intérêt de la colonisation. Ainsi l'on pourrait aller à Montréal et en passant ne pas manquer d'arrêter à Ste-Thérèse pour voir les «Pionniers du lac Nominigou.»

Il y a aussi une autre excursion pour Montréal jeudi le 23. Le train partira à 3 hrs p. m. pour arriver de bonne heure à Montréal et permettre d'assister à la représentation du drame «Exil et patrie», donné au Gesù.

Il vient d'être transmis au département de la marine et des pêcheries une requête demandant la construction de passes migratoires pour le poisson, sur la rivière du Nord. L'on sait qu'il existe une loi qui pourvoit à la construction et à l'entretien de pareilles passes. Il n'y a aucun doute que notre rivière serait très poissonneuse, si le poisson de l'Outaouais pouvait franchir les nombreuses chaussées de moulins qui y sont érigées. Espérons que le département se rendra à cette demande et qu'il verra à ce que ces passes migratoires

En réponse à une interpellation, l'hon. M. Chapleau a dit que le chemin de fer provincial nous donnerait un revenu de \$300,000 toutes dépenses payées. S'il en est ainsi, nous avons droit d'être fier de notre chemin de fer, car il paie déjà un intérêt relativement élevé sur le capital, chose très rare dans les annales des chemins de fer.

ON A BESOIN

L'on a besoin, à la Agathe des Monts, d'un médecin expérimenté, et d'un notaire probe dont la clientèle ne fera pas défaut, depuis la rivière Rouge jusqu'aux limites de Ste-Adèle.
9 juin 1881.

Notre Edit.—Nous n'avons pu voir nous-même à la correction des épreuves des articles publiés sur notre première page ou l'on remarque plusieurs fautes de typographie et correction de langage, entre autres dans « Un chapitre de politique, » lisez « choses » au lieu de « classes »

COLONISATION

Rivière rouge

La colonisation vient de perdre l'un de ses plus dignes enfants dans la personne de M Joseph Varin, le colon le plus éloigné sur la Rouge. Il était fixé sur la ferme d'en haut. C'était un homme de bien, dévoué à sa famille et à son pays. Il est mort dans les sentiments de la plus sincère piété. Enfoncé dans la forêt depuis des années, la mort est venue le frapper au moment où les progrès de la colonisation allaient le mettre en rapport journalier avec ses nombreux amis.

On écrit de Nashua N H., 2 juin 1881

A l'abbé Labelle père } curé de St Jérôme } Monsieur,

Un ami vient de me passer votre aimable et patriotique pamphlet sur la colonisation dans la vallée d'Ottawa, alors j'ai cru devoir, aujourd'hui m'adresser à vous pour avoir une cinquantaine de ces pamphlets pour les répandre parmi mes compatriotes exilés comme moi, de la patrie; car veuillez bien le croire quoique nous soyons éloignés de notre beau Canada, nous conservons toujours un doux souvenir de nos paroisses natales, quelque soient les on dit, même parmi les gens haut placés qui nous ont accusés de manque de patriotisme. Cependant, mon cher monsieur, je désirerais beaucoup, que vous veniez nous faire une visite, comme membre zélé et actif de cette belle et noble cause, la colonisation, que vous avez tant à cœur, et alors vous pourriez juger de la grande majorité des canadiens-français n'ont pas oublié leur patrie.

Maintenant un mot relativement à votre colonisation de la belle vallée d'Ottawa. N'y aurait il pas moyen de faire amender cette loi que vous dans votre instructif pamphlet, à la page 9 relativement à la possession d'un terrain dans les dix mois de la date de la vente? A ce sujet mon cher monsieur, permettez moi de vous faire quelques petites observations. Etant exilé depuis treize ans, et n'ayant jamais eu le bonheur de recevoir une instruction quelconque comme vous pouvez en juger, cependant, malgré tout cela il me semble que si le gouvernement et les gens influents de la province de Québec voulaient faire des efforts pour repatrier les compatriotes, un grand nombre seraient très heureux de retourner à la patrie. Mais à ce sujet, je dois vous dire que beaucoup de nos canadiens demeurant ici aux Etats Unis prendraient des terres dans vos cantons si ce n'était que cette obligation d'y aller résider au bout de six mois; car prenez un ouvrier ou un jeune homme; dans le commerce il gagne \$2 00, \$2.50 et \$3 00 par jour, peut il se décider de laisser sa situation pour aller se fixer sur une terre en bois debout quand bien même il aurait quelque mille piastres. Ce pendant il serait très disposé à acheter un lot de terre en payant comptant et faire faire autant d'acres de terre chaque année tel que le gouvernement exige ainsi qu'on le voit pendant les cinq premières années, lorsqu'un colon aura payé le fonds de sa terre comptant et fait faire durant quatre à cinq ans, le nombre d'acres voulu par la loi, il n'aura rien à y perdre. Je crois que ce moyen tant ici dans nos centres canadiens de la Nouvelle Angleterre que de tous les autres centres des Etats de l'Union, vous pourriez amasser un montant considérable d'argent pour donner de l'ouvrage à tous vos pauvres gens des cantons. Cela contribuerait aussi beaucoup à soutenir vos missionnaires et à aider à bâtir vos chapelles et vos Eglises.

En terminant, cher monsieur, permettez-moi de vous présenter mes excuses, de vous avoir écrit d'une manière aussi familière, cependant comme vous voyez ce n'est pas les belles phrases que je cherche, ce que je désire c'est que les canadiens des Etats Unis s'emparent du sol de notre cher Canada. En attendant une réponse veuillez me le croire

Votre très humble ser. A. DION.

N. E.—Nous n'avons pu publier avant aujourd'hui la lettre suivante qu'un jeune et courageux colon de St-Jovite adresse à un citoyen de Ste-Thérèse:

St-Jovite

Cher monsieur—J'ai retardé un peu à vous écrire mais pardonnez moi cette négligence. On a reçu

vosre présent; on vous remercie beaucoup, c'est un charmant livre pour le mois de Marie; ce livre m'a fait connaître mieux cette bonne mère, et me la fait aimer d'avantage; maintenant, je confie tout à elle, tous mes travaux, ma vie, et j'ai grande confiance que je réussirai.

On est dans nos plus rudes travaux; on ramasse nos abattis, tout le bois qu'on a buché pendant l'hiver on l'a fait brûler le 23 mai. Tout ce qui n'a pas brûlé est bien soigné par le feu et il faut tout mettre par tas. Le soir on est noir comme des corbeaux; je vous assure que c'est bien changé depuis que j'ai parti de Ste-Thérèse. J'ai fait un bon vide dans le bois. Quand j'ai arrivé il n'y avait pas une branche de coupée, il fallait se lever la tête en l'air pour voir le ciel, pas de chemin, pas de logis, presque pas de voisins, et je n'avais que 18 à 20 piastres dans ma poche et il me fallait avec ça avoir des provisions, du grain de semence et commencer à défricher un morceau. Je n'avais jamais bûche, je ne connaissais pas la manière de faire de la terre neuve, malgré tout, j'ai toujours été content de mon sort. Aujourd'hui je ne donnerais pas mon terrain pour \$500 00; je compte 20 arpents de défriches et là où il n'y avait que des lièvres et des chevreux, je paccage trois beaux et bons animaux 2 vaches et un cheval, et là où il ne poussait que des arbres et des fardoches on voit aujourd'hui du foin qui n'a pas moins de 18 pouces de long, et de l'avoine, de l'orge, du sarrasin qui ont une très belle apparence, et nous metent l'espérance et la joie dans le cœur. Qu'on est heureux de vivre libre et indépendant; on a souvent de la misère et on n'en fait pas de cas, que de me plier sous la volonté d'un maître, quand même je recevrais de gros gages et que je serais très bien nourri.

Mon père est venu nous voir et il est reparti pour gagner, encore un peu d'argent en ville; il a trouvé le pays pas mal bossu, il a resté à peu près un mois. Quand il est reparti il commençait à se faire aux trous et aux bosses; ma bonne mère a toujours aimé la place et je crois qu'elle mourra par ici.

AGRICULTURE

CE QUE REND UNE VACHERIE

LAIT—BEURRE—FROMAGE

PAR

Le docteur J. P. DES VAULX

DEUXIEME LETTRE

Disposition des étables de la vacherie —Espace nécessaire à chaque bête. —Aération et température. —Sol et litière. —Mangeoires. —Ustensiles d'écurie. —Amenagement de la laiterie. —Lavoir. —Crémèrie. —Baratterie. —Fromagerie. —Ustensiles de laiterie.

[Suite]

Il est encore important d'attacher un soin minutieux à la préparation du sol de l'étable. Les vaches ne se couchent pas seulement pendant la nuit, elles passent dans cette position une grande partie de leurs journées, pendant les heures qui suivent les repas et durant lesquelles elles ruminent ou digèrent ces grossiers fourrages qui dans leur corps doit se transformer en lait. C'est donc, à tous les points de vue, une précaution indispensable que de leur rendre cette position commode. Pour cela il ne faut point que le sol soit détrempe et converti en boue par leurs urines, ni que la pente qu'on a coutume de ménager pour l'écoulement de ces déjections soit inclinée au point d'empêcher l'égal répartition du poids du corps sur le sol, ce qui troublerait leur repos. Beaucoup de cultivateurs couvrent le sol de leurs étables d'un dallage de briques sur char; d'autres préfèrent une couche de ciment hydraulique. Il est probable qu'un dallage d'asphalte analogue à celui des trottoirs des rues répondrait à toutes les conditions demandées. De ces trois procédés également bons, il faut choisir le moins cher. Quel que soit celui qu'on adopte, on aura soin de tenir ce sol artificiel élevé de quinze centimètres au moins au-dessus des terrains environnants, et de lui ménager une pente de deux centimètres par mètre, qui conduisent les eaux de lavage et les urines dans une rigole disposée derrière les vaches dans toute la longueur de l'étable. Cette rigole ne doit jamais manquer dans aucune étable; c'est une mesure de propreté et d'économie. On la fait peu profonde, et on en rabat les talus, afin qu'elle n'occasionne point d'accidents; on la dalle avec soin, et on l'incline de façon à ce qu'elle conduise promptement dans une fosse à purin située hors de l'étable, tous les liquides qu'elle reçoit.

J'ajouterai un dernier mot sur les mangeoires. La meilleure mangeoire pour les bêtes à cornes est un auge. Le râtelier indispensable aux chevaux, est inutile ici; il peut même avoir des inconvénients. L'auge sera peu élevée et peu profonde, de manière à ce que les vaches puissent la vider sans effort et sans laisser de restes. Il y a un grand avantage à adopter les

coulisses dont j'ai parlé, de manière à pouvoir transformer la mangeoire commune en auges particuliers. Les vaches sont plus tranquilles et moins inquiètes en mangeant, quand leur part de nourriture ne peut être atteinte par les bêtes voisines. C'est aussi un perfectionnement utile, que d'avoir une pompe qui permette de donner à boire aux vaches dans leur auge et sans être obligé de les faire sortir dehors.

Quant aux ustensiles d'écurie, balais, fourches, rateaux, civières, têtes-de-loup, etc., je n'ai point à en parler, tant le monde en connaît l'usage et la forme.

Avant de passer au choix que l'on doit faire des vaches laitières, aux soins qu'on doit leur donner, à la nourriture qu'il leur faut, je vais terminer ce qui a rapport à l'aménagement, et vous parler de suite de la laiterie.

Son nom indique assez l'usage de ce local: c'est l'office où l'on dépose le lait au sortir du pis de la vache et où s'exécutent les différentes manipulations qui le concernent.

Chez la plupart des pauvres cultivateurs qui n'ont qu'une vache ou deux, la laiterie est la huche au pain, ou le bas d'une armoire dans l'unique pièce de leur habitation. Ceux qui jouissent d'un peu plus d'aisance emploient à serrer le lait la chambre qui sert en même temps à mettre les fruits et les provisions. Ce n'est point de pareilles laiteries qu'il doit être ici question. Comme je suppose qu'on y réunit le lait de quarante à cinquante vaches, la laiterie telle que je l'entends demande une vaste cave ou un rez-de-chaussée tout entier, contenant quatre ou cinq pièces dont la principale ne doit pas avoir moins de cinq mètres sur trois.

On demande que la laiterie soit facile à aérer, facile à laver, abondamment munie d'eau par une pompe spéciale ou des robinets, qu'il y règne une propreté exacte, et qu'elle soit placée pour ainsi dire sous la main de la ménagère. Il importe que toutes les fenêtres, outre les jalousies nécessaires pour préserver des rayons du soleil, soient munies d'un treillage métallique pour écarter les insectes. Tout les dallages doivent être en briques et un peu inclinés pour l'écoulement des eaux avec des caniveaux pour les recevoir, et toute les murailles grandes de tables de pierres, d'ardoise ou de marbre, et de plusieurs étages de tablettes pour déposer et recevoir les vases nombreux que nécessite cette exploitation.

Un lavoir, une batterie, une fromagerie, une laiterie proprement dite ou crémèrie sont les pièces principales de l'établissement. La laverie doit être loin de la crémèrie; mais il est bon de pouvoir y faire passer la chaleur au moyen du tuyau du fourneau: on obtiendrait ainsi pendant l'hiver une plus prompte séparation de la crème et du lait. Pour obtenir le même résultat en été, il faudrait au contraire une cuvette d'eau courante régnant tout autour de la crémèrie et dans laquelle on plongerait les pots pleins de lait frais; mais cette perfection est réservée aux amateurs. Chez moi on se passe de l'un comme de l'autre, parce que ma crémèrie est placée à un mètre en contre-bas du sol, ce qui y entretient une température suffisamment fraîche en été et chaud en hiver.

A CONTINUER.

A VENDRE

M. L. Demers, hôtelier du village d'Hochelega, désirant se retirer des affaires, offre son hôtel en vente avec licence pour l'année courante. La place est avantageusement située au centre des affaires. S'adresser au No 392 rue Ste-Marie en face de la manufacture de coton.

Perdue ou volée

Une jument sous poil brun âgée d'environ 14 ans, d'après mes 5 pieds 10 pouces de hauteur, disparue depuis quinze jours de sur la propriété de George Walsh de St-Colomban. Toute personne qui fournira les renseignements au soussigné sera généreusement récompensée.

D. DUPRAT Régistrateur comté des Deux-Montagnes.

HOTEL AUBRY

(Coin des rues Virginie et St. Jérôme.) PRES DU Depot du chemin de Fer Q. M. O. & O

Cet Hotel est sans contredit l'un des mieux tenu de cette ville.

M. JOSEPH AUBRY vient de faire de grandes réparations à son hôtel qui est aujourd'hui très confortable sous tous les rapports. Une magnifique galerie fait le tour du 2ème étage de la maison.

Les étrangers qui viennent à St. Jérôme ont tous les avantages de loger à cet hôtel. La pension est à très bas prix et est excellente; une cuisinière de première classe s'occupe que de son département.

Les chambres à coucher sont bien meublées et ont de très bons lits.

Toujours une grande quantité de liqueurs de toutes sortes et des premiers choix.

JOSEPH AUBRY.

St. Jérôme, 18 Juin 1879.

LOUIS PERODEAU

TAILLEUR

Tout en remerciant ses pratiques du généreux encouragement qu'elles ont bien voulu lui accorder, informe le public en général qu'il demeure, maintenant sur la RUE ST-GEORGE

Porte voisine de la "Compagnie d'imprimerie de St-Jérôme."

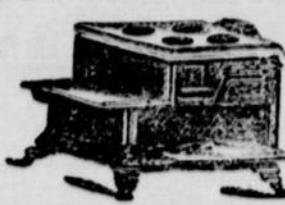
M. Perodeau exécutera toute commande aux plus bas prix.

OUVRAGE GARANTI

REOUVERTURE DE LA FONDERIE.

FONDERIE DUMONTVILLE.

SITUEE DANS LE HAUT DE LA VILLE DE ST. JEROME.



On trouvera toujours à la Fonderie:

Charrues de fonte et d'acier, charrues tourne-oreilles, sarclours, cultivateurs, poeies simples, poeies doubles, poeies de cheminée, eviers (laviers), caps et portes de cuisines, collets de tuyaux, chaudières de cuisine et de sucreries, canards, rouages de cribles, boites de roues, socs de charrues, etc., etc., etc.

On échange pour vieille fonte a raison de 60 cts par 100 lbs.

ALF. A. LAVIOLETTE, Propriétaire St. Jérôme, 10 mars, 1881.

A VENDRE

Un lot vacant situé au centre de la ville de St-Jérôme, sur la rue Dumoulin, près de la gare du chemin de fer Q. M. O. & O. Excellente place pour le commerce. S'adresser au bureau du Nord.

E. CIBAUT,

MAGASIN

d'épicerie, vins, liqueurs, graiss,

PROVISIONS, FERRONNERIES.

FAIENCE, CHAUSSURES, Etc

Au coin des rues Principale et St. Georges

(Batisse Hervieux.)

St-Jérôme, 26 mai 1880.

EXCURSION PRIVEE

Sur la ravissante rivière des Mille-Isles

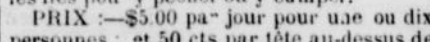
Une famille ou un club d'amis, pourra louer le bateau "Le Touriste" à l'arrivée du train de 9 hrs 8 minutes A. M., à Ste-Rose, jusqu'à 5 hrs P. M.

Les excursionnistes, durant la journée, pourront aller soit à St-Eustache, soit dans les îles pour y pêcher ou y camper.

PRIX: —\$5.00 par jour pour une ou dix personnes; et 50 cts par tête au-dessus de 10 passagers.

Telegraphier ou écrire d'avance au soussigné, à St-Eustache, pour retenir le bateau.

J. M. GOULET, Gérant.



CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

Changement d'Heures.

A PARTIR DE

Lundi, 16 mai, 1881.

Les trains partiront comme suit:

Table with columns: MIXTE, MALLE, EXPRESS. Rows: Départ de Hochelega pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ de Ottawa pour Hochelega, Arrivée à Hochelega, etc.

Magasin Rouge

577 à 581 RUE STE-CATHERINE MONTREAL

\$100,000 DE MARCHANDISES SECHES

POUR ETRE VENDU A

25 PAR 100 MILLIERS MARCHÉ QU'AILLURS

Table listing various goods and prices: 100 PIECES DE PRELATS A, 200 DE TAPIS-TAPESTRY, 100 DE SOIE POUR ROBES, etc.

Toujours en mains des jobs d'encans et des fonds de banqueroute pour être vendus à sacrilices.

N'oubliez pas l'adresse

A. MARCOTTE

Nos. 577, 579, 581 RUE STE-CATHERINE

Magasin Rouge MONTREAL

N.B.—M. C. Robichaud, ci-devant de la maison Robichaud & Frères de St-Jérôme, a vite tout spécialement ses amis de venir lui continuer leur confiance, promettant de leur donner les meilleures conditions possibles.

NOUVELLES DE MONTREAL

M. DeBlois et moi, ayant de consentement mutuel, dissout la société existait entre nous, sous la direction commerciale de O. DeBlois & Cie permettez moi de vous informer que j'ai ouvert un établissement à mon propre compte au

No 307 Rue St-LAURENT

MONTREAL

Dès aujourd'hui, je suis en demeure d'entreprendre et d'exécuter comme par le passé tout ouvrage compris en ma branche d'affaires, savoir:

COUVERTURES D'EGLISES, D'EDIFICES PUBLICS,

ou toutes autres batisses, ornements d'arcs n'importe quel dessin.

La plomberie en toutes ses branches.

Le posage d'appareils, soit à chauffer ou à éclairer.

Ainsi que la réparation en général.

Après onze années d'expérience, dont huit années en qualité d'administrateur et gérant de l'ancienne maison O. DeBlois et les trois années comme associé et administrateur de la maison O. DeBlois & Cie, j'ose me croire en état d'inspirer la confiance générale et ferai tout en mon pouvoir pour la mériter.

Mon expérience pratique et mes minimes dépenses d'administration me permettent de produire un ouvrage garanti de première classe, et ce au prix le plus BAS possible.

Non seulement il me fera toujours plaisir de vous soumettre mes prix, mais je considérerai comme une faveur de votre part que vous voudriez bien me procurer l'occasion de vous les faire connaître, quand même vous n'auriez pas l'intention de m'honorer de votre patronage.

Votre respectueux serviteur,

ED. BERNIER

207 RUE ST-LAURENT

MONTREAL

6 mai 1881

CONTRE

La toux, le rhume, les enrouements, les faiblesses d'estomac, etc., etc.

FAITES USAGE DU

SIROP

DE MERISIER COMPOSE

Ce sirop composé de savoyanne, de marube (horum), de sirop de merisier, de gomme d'épinette, etc., est reconnu par la Faculté médicale, et par tous ceux qui s'en sont servis, comme ce qu'il y a de plus sûr pour guérir la toux, le rhume, l'enrouement et les premières attaques de consommation, etc., etc. Pour ces maladies, plusieurs vous diront: il n'y a rien de meilleur que la gomme d'épinette, d'autres, c'est le marube (horum), un autre, le sirop de merisier, etc.

Pourquoi n'essayez-vous pas avant tout autre ce sirop de merisier composé? puisque c'est le composé de tous les remèdes mentionnés plus haut, et comme étant des meilleurs.

Essayez ce sirop de merisier composé. Ceux qui en feront l'essai en seront si satisfaits, qu'ils ne voudront pas employer d'autre spécifique.

PRIX: 25 cents la bouteille

Il est en vente chez tous les pharmaciens et épiciers des villes du Canada. On peut s'en procurer à St-Jérôme chez M. E. GIBEAULT, épiciers au coin des rues Principale et St-Georges.

PREPARE PAR

ALB. C. DIONNE, 243, rue Lafontaine MONTREAL

[ENRÉGISSTRÉ le 4 juillet 1878]

2 Juin 1881

HOTEL GRIGNON.

Coin des rues Principale et du Moulin.

EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE ST. JEROME

M. Grignon le propriétaire si bien connu de cet hôtel populaire, offre ses remerciements au public pour l'encouragement qu'il en a toujours reçu.

Son établissement actuel ne le cède en rien à l'ancien et lui est même supérieur sous beaucoup de rapports.

Les étrangers qui voudront bien l'encourager seront servis avec politesse et ponctualité et trouveront chez lui tout le confort désirable. L'Omnibus de l'hôtel est toujours au départ et à l'arrivée des chars.

IMPORTATEURS DE

FERRONNERIE, VITRE, QUINCAILLERIE, PEINTURE, COUTELLERIE, HUILE, Etc.

253 et 255 RUE ST-PAUL

Coin de la rue St-Vincent

MONTREAL

29 avril 1881

NOUVELLES du DISTRICT

Ne-Agathe M. le Rédacteur. Je vous ai promis sur ma dernière correspondance de vous tenir au courant des nouvelles d'ici, je tiens ma promesse. Ce que je prévoyais est malheureusement arrivé. Le vent du Nord-Ouest ou a sévi le 15 et 16 a poussé les feux avec une rapidité extraordinaire et l'élément destructeur a tout dévoré sur son passage. Dans la 5me rang de Berresford, F. X Bouchard, une des premières victimes a vu brûler grange, maison, instruments d'agriculture etc., une partie du ménage a été sauvé ainsi que les hardes de corps. J'apprend qu'au lac Brulé, un nommé Piché a subi le même sort, je ne puis vous donner encore de détails précis ladessus, ainsi à plus tard. A l'heure présente le feu s'évit comme de plus belle et nous sommes anxieux d'en connaître la fin.

Nous reproduisons avec plaisir le rapport suivant des opérations de la beurrerie. D'après les calculs 22 1/2 lbs de lait ont donné 1 lbs de beurre :

Il a été fourni 106,816 livres de lait de depuis le commencement du mois dernier au cinq de juin courant. Le lait si fou- ni a produit quatre mille sept cent trente quatre livres de beurre (4734) qui a été vendu seize centins la livre, toutes dépenses payées, soit la somme de \$757.44, laquelle somme a été distribuée aux personnes qui suivent :

Table listing names and amounts: Rev. M. Labelle, 1042 lbs de lait... \$ 7.29; S. Machabé, 174 " " " " " " " " 1.21; Chs Côte, 449 " " " " " " " " 3.14; Frs Lacroix, 1167 " " " " " " " " 8.16; P. Coursol, 3653 " " " " " " " " 5.57; J. B. Labelle, 1984 " " " " " " " " 13.88; Frs Laurin, 1736 " " " " " " " " 12.15; F. X. Guénette, 2934 " " " " " " " " 20.83; L. Lauzon, 2474 " " " " " " " " 17.31; L. Fournier, 724 " " " " " " " " 5.6; S. Filion, 1688 " " " " " " " " 11.81; T. Lauzon, 2754 " " " " " " " " 18.57; L. Beauchamps, 636 " " " " " " " " 4.59; L. Beauchampsis, 1073 " " " " " " " " 7.51; J. H. Leclair, 300 " " " " " " " " 2.10; L. Brière, 3238 " " " " " " " " 22.66; S. Leclair, 701 " " " " " " " " 4.89; E. Gingras, 1036 " " " " " " " " 7.24; C. Lauzon, 1734 " " " " " " " " 12.13; J. Campeau, 840 " " " " " " " " 5.88; Dame V. Lajoie, 1851 " " " " " " " " 12.95; D. Charbonneau, 3538 " " " " " " " " 24.90; J. Regimbal, 2574 " " " " " " " " 18.1; J. Charbonneau, 3396 " " " " " " " " 23.77; J. Gauthier, 3233 " " " " " " " " 22.63; N. Gougeon, 2208 " " " " " " " " 15.45; S. Huot, 6803 " " " " " " " " 47.65; O. Lamouroux, 3349 " " " " " " " " 23.44; N. Clément, 1132 " " " " " " " " 7.92; F. X. Rochon, 1411 " " " " " " " " 9.87; C. Desjardins, 1165 " " " " " " " " 8.15; L. Piche, 18 " " " " " " " " 0.62; E. Guimet, 1891 " " " " " " " " 13.23; E. Garneau, 181 " " " " " " " " 1.26; J. Jolin, 595 " " " " " " " " 4.16; A. Papineau, 3426 " " " " " " " " 23.98; S. Cyr, 1080 " " " " " " " " 7.56; P. Clément, 965 " " " " " " " " 6.75; X. Desormeau, 104 " " " " " " " " 0.72; Frs Garneau, 1969 " " " " " " " " 13.78; J. B. Beauchamps, 2011 " " " " " " " " 7.56; J. Mezin, 1269 " " " " " " " " 9.88; L. Labelle, 105 " " " " " " " " 0.66; T. C. Lajoie, 1633 " " " " " " " " 11.43; E. Taillon, 187 " " " " " " " " 1.27; A. Monette, 656 " " " " " " " " 4.59; P. Maille, 2641 " " " " " " " " 18.55; J. Plouffe, 1883 " " " " " " " " 13.18; H. Massis, 1154 " " " " " " " " 8.7; M. Gussion, 1524 " " " " " " " " 10.9; G. Beauchamps, 714 " " " " " " " " 4.96; O. Rose, 1391 " " " " " " " " 9.76; J. Labelle, 3996 " " " " " " " " 23.77; J. Labelle, 2789 " " " " " " " " 19.57; G. Lauzon, 1132 " " " " " " " " 7.92; J. Francœur, 519 " " " " " " " " 3.63; G. Vaillancourt, 500 " " " " " " " " 3.50; J. B. Gougeon, 806 " " " " " " " " 5.84; A. Beauchamps, 731 " " " " " " " " 5.13; O. Brière, 688 " " " " " " " " 4.71; V. Ethier, 141 " " " " " " " " 0.98; I. Vezeau, 660 " " " " " " " " 4.82; J. B. Charbonneau, 697 " " " " " " " " 4.87; M. Gratton, 1552 " " " " " " " " 9.46; J. B. Guay, 1035 " " " " " " " " 7.24; E. Charbonneau, 653 " " " " " " " " 4.57; J. B. Lacasse, 712 " " " " " " " " 5.37; P. Plouffe, 817 " " " " " " " " 5.61; J. Plouffe, 286 " " " " " " " " 2.00; J. Papineau, 1282 " " " " " " " " 8.97; Frs Maher, 307 " " " " " " " " 2.14; H. Plouffe, 121 " " " " " " " " 0.84; A. Derouin, 290 " " " " " " " " 2.09; J. Valiquette, 90 " " " " " " " " 0.68; I. Danis, 187 " " " " " " " " 1.30; N. Racine, 82 " " " " " " " " 0.57; L. Clairmont, 382 " " " " " " " " 2.67; I. Hamelin, 178 " " " " " " " " 1.24; Chs de Montigny, 160 " " " " " " " " 1.12; J. Carey, 118 " " " " " " " " 0.82; J. Lapointe, 165 " " " " " " " " 1.5; J. Leroux, 28 " " " " " " " " 0.13; Dr de Martigny, 22 " " " " " " " " 0.13

PETITES LECTURES POUR LES ENFANTS

2--L'oncle Joseph suite. « Ils n'ont que moi, Monseigneur pour les encourager. Laissez-moi aller pleurer avec eux. » Vainement, l'évêque lui remontra qu'il quittait une cure bien plus avantageuse. « Qu'importe, disait-il, c'est mon frère, ce sont mes enfants. Qui les amèra comme moi. Sa venue à Meylan fut un grand motif de joie et de consolation pour la malheureuse famille; les enfants l'embrassèrent en pleurant. « Oncle Joseph, nous vous aimerons bien, aussi. » « Oui, mes enfants, et vous aimerez Dieu plus encore que moi, car c'est lui qui m'a amené vers vous. Ma présence ne combiera pas le vide qui s'est fait dans la maison mais nos peines seront moins dures en les partageant. » Depuis ce moment, l'oncle Joseph, on l'appelaient nos enfants, pa...

tagea son temps entre les devoirs de son ministère et la famille de son frère. Gustave et Louise écoutaient leur oncle avec bonheur et croyaient fidèlement à ses leçons. Leur grand-père assistait le plus souvent qu'il le pouvait à ces entretiens et ajoutait, par ses sages observations, à l'effet que produisaient les paroles de son frère.

Lepère Simon n'avait pas pour ses petits enfants les vœux ambitieux de tant d'autres parents. Il ne rêvait pas pour eux une position plus relevée que la sienne, dont il s'était toujours montré content. L'état de cultivateur était, à ses yeux et avec raison, le plus noble et le plus utile de tous, et il était, à ses yeux et avec raison, le plus noble et le plus utile de tous, et il était fier de nourrir ses semblables, après avoir jadis combattu pour eux. « Qu'ils soient bons travailleurs et bons chrétiens, disait-il en parlant de ses enfants, qu'ils soient utiles à leur pays, et ils pourront lever la tête aussi haut que s'ils étaient de beaux messieurs. L'habit ne fait pas le mérite, et sous la veste du labourer, il peut y avoir le cœur d'un honnête homme tout autant que sous les vêtements les plus riches. »

NOTES LOCALES

NOM DES RUES--Nous publions dans notre prochain numéro les noms que l'on vient de donner aux rues de notre ville.

POPULATION--La population de notre ville se monte à 2378 et celle de la paroisse à 2881; ce qui donne une augmentation du double depuis 1871; l'augmentation s'est produite surtout depuis la construction du chemin de fer.

PERSONNEL--M. Arthur Buies est en visite chez M. le curé Labelle. L'on sait que ce monsieur occupe un poste important dans le département de la colonisation. Il est rumeur qu'il publiera dans le cours de l'année, une étude importante sur la vallée l'Ottawa.

PROCESSION--La procession de la fête-Dieu a été très belle cette année. Chacun avait rivalisé d'ardeur et de zèle pour préparer les rues, les border de balises, ériger les arcs de triomphes et orner les reposoirs. La compagnie de volontaires servait d'escorte d'honneur et rehaussait ainsi l'éclat de la fête.

MANUFACTURE DE TWEEDS.--M. Decolle de St Bruno a loué la manufacture de tweeds de M. Brière. Il va venir de suite prendre la direction de cet établissement. La renommée qu'il a su donner aux tweeds de St Bruno est bien la meilleure recommandation auprès du public. Tout le monde, sans doute, sera heureux de voir cet industriel se fixer au milieu de nous.

FABRIQUE DE TINNETTES.--M. W. Scott vient d'acheter les pouvoirs d'eau de M. Jos. Godon, afin de bâtir une manufacture de tinnettes. Il va se mettre à l'œuvre immédiatement et poussera les travaux avec la plus grande rapidité. Cette nouvelle fabrique se trouve à vingt arpents de la ville. Il est question d'ériger à cet endroit un pont qui serait d'une grande utilité pour cette partie de la paroisse. Nous souhaitons de tout cœur, succès à notre entreprenant concitoyen.

HOTEL BEAULIEU ST-JEROME. L'hotel le plus spacieux, le plus confortable et le mieux situé. Prés de la gare. Table de première classe. Vins et liqueurs de choix. Prix modérés. LS BEAULIEU 23 juin 1881

Vente du sherif COUR SUPERIEURE, DISTRICT DE TERREBONNE No 106 WILFRID PREVOST, écuyer DEMANDEUR, vs ELIZABETH ADDY & al, DEPENDREURS. 1° Une terre située en la paroisse de Ste Thérèse de Blainville, côté nord, faisant partie du lot No 610, contenant un arpent et demi de front sur quatre arpents de profondeur; tenant devant à la rivière aux chiens, derrière aux terres de la cote Sainte Anne, un côté à William Hamilton, fils, et de l'autre côté à Samuel Desjardins avec une maison grange et autres bâtiments de ses construits. 2° Un lopin de terre situé au même lieu, faisant partie du dit lot No 60, contenant environ six arpents en superficie, compris dans les bornes suivantes, savoir: le dit William Hamilton fils, la dite rivière aux chiens, Pierre Desjardins et Jérémie Deschambault, actuellement en prairie, sans bâtiments. Pour être vendus à la porte de l'Église paroissiale de Ste Thérèse de Blainville, samedi, le deux juillet prochain à midi. Le dit Bref rapportable le neuvième jour de juillet prochain (1881) E. GRIGNON Député sherif Bureau du sherif Ste-Scholastique, 21 juin 1881

L'expérience c'est la fortune--Combien de mille et de mille dollars ont été perdus par l'inexpérience et l'incapacité des ouvriers chapeliers!!!

Mais avec beaucoup de sacrifices pécuniaires et de travail, on est parvenu à remédier à ce mal. La maison Ghs Desjardins & Cie, fut une des premières à prouver au public qu'un chapeau en soie, quoiqu'il fut hors des modes du jour, devait cependant ne pas être mis de côté et relégué pour toujours parmi les chiffons. Ayant à grands frais fait venir d'Europe des instruments les plus nouveaux, ayant les plus célèbres chapeliers du continent, elle assure à ses pratiqués, qu'avec le plus vieux chapeau en soie possible elle fera un chapeau, sans contredire égal à un neuf, en valeur et à la dernière mode, nous certifions que le client sera plus satisfait qu'il ne pouvons le dire et n'en croira pas ses yeux. Ainsi donc empressez-vous de voir si vous avez des vieux chapeaux mis de côté depuis des années. Emportez-les et en échange d'une bagatelle, nous vous donnerons un chapeau valant \$5, \$6, et vous verrez par la suite que l'expérience c'est la fortune.

CHE DESJARDINS & CIE, PRES VOISINS DE MM. PILON et MM. DUPUIS FRÈRES, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL. 2 juin 1881. A. C. Dionne écr, Montreal. Mon cher monsieur, Je suis heureux de vous certifier que les deux bouteilles de votre sirop de merisier composé que vous m'avez vendues, m'ont entièrement guéri d'une toux dont je souffrais beaucoup depuis deux ans. Je ne saurais trop recommander ce remède à tous ceux qui souffrent d'une toux semblable à celle dont je viens d'être guéri par votre fameux sirop. Votre humble serviteur, LOUIS BELAIR Joliette, 2 juillet 1880.

GRANDS CHAPPELLERIE

Etablissement de 1ere classe MM. DEROME & LEFRANCOIS CHAPELIERIS ET MANCHONNIERS No 614 Rue Ste-Catherine, [Coin de la rue Amherst] MONTREAL. On trouvera à cet établissement ce qu'il y a de plus nouveau en chapeau en soie, feutre, duvet, palmiers, légers, etc. pour hommes jeunes gens et enfants. Trois chapeliers de haute expérience sont attachés à l'établissement. En allant faire vos achats à Montréal n'oubliez pas d'aller vous choisir un élégant chapeau chez DEROME & LEFRANCOIS, 614 Rue Ste-Catherine N. B.--En donnant votre ordre le matin pour un chapeau en soie, on vous le livrera le même jour.

THE STARR PAD KIDNEY PREUVES INDISPUTABLES

Pleine et entière satisfaction Picton, 20 avril 1881 Monsieur,--Je constate que vos sachets donnent les résultats les plus satisfaisants et je souhaite sincèrement qu'il s'en vende le plus possible, attendu qu'ils sont inappréciables pour la maladie des reins. (Signé) Dr J. B. MONDEN D'un grand bienfait aux patients Lime Lake, 23 avril 1880 Monsieur--Vos sachets ont été très utiles pour mes patients. (Signé) Dr ISS. MAXWELL

Ce remède est indispensable et guérit permanentement les hémorroïdes, maladie des reins, de la vessie, et des vices urinaires et autres imperfections de ce genre. Demandez à votre pharmacien les pamphlets contenant les certificats. Prix:--Sa chets pour enfants \$1.50. Sachet ordinaire, \$2.00. Sachet spécial \$3.00. Vendus par M. J. Carrière, Ste-Scholastique et L. N. Castonguay, St-Jérôme et tous les pharmaciens. 2 juin 1881

A VENDRE 240 arpents de terre, à 15 arpents de l'église de Ste-Agathe de Monts, sur le grand chemin. La moitié en culture. Les conditions seront des plus faciles. S'adresser au propriétaire sur les lieux, ou au bureau du Nord ISIDORE ROBERT 9 juin 1881.

A VENDRE Un terrain de 5 arpents de largeur sur 30 de profondeur, faisant face au magnifique lac des Sables, village de Ste-Agathe des Monts. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux, au soussigné ou au bureau du Nord FELIX CHALIFOUX 9 juin 1881.

PRIX DU MARCHÉ Montréal, 7 juin 1881 Orge, le sac..... \$0.90 à \$0.95 Sarrasin, le sac..... 1.20 à 1.25 Pois 0.97 à 1.00 Fèves, le minot..... 1.60 à 2.00 Œufs, la douzaine..... 0.14 à 0.15 Beurre noué des beurrieres. 0.20 à 0.21 Beurre ordinaire..... 0.15 à 0.16 Fromage..... 0.09 à 0.10

ASSORTIM NT GENERAL CHEZ J. A. I ALANDE EN FACE DU PONT ET DES MOULINS. A LA BOULE TRICOLORE

LA ROYALE

Compagnie d'assurance D'ANGLETERRE Bureau principal pour le Canada.....MONTREAL Actif de la Compagnie, \$21,000,000 Placé dans la Puissance pour protéger les assurés canadiens PRES DE... 500,000 AUX CULTIVATEURS ET PROPRIETAIRES de residences privées: Si vous désirez vous assurer dans une compagnie où vous trouverez une SÉCURITÉ ABSOLUE, faites application à cette ancienne compagnie.

LA ROYALE, qui a passée par de nombreuses épreuves et qui possède un surplus plus grand qu'aucune compagnie d'assurance dans le monde entier. Taux bas, paiement et pertes acquittés avec promptitude. Cette compagnie s'est toujours distinguée par le haut caractère de son administration, l'étendue de ses ressources, la promptitude et l'équité dans le paiement de ses pertes. Les arrangements que j'ai faits, avec cette compagnie me permettent de prendre

Des risques agricoles, mercantiles et manufacturiers à des taux presque équivalents à ceux des autres compagnies inférieures. M. H. GALT, M. P., Agents pour Wm TATLEY le Canada. Dr. L. C. de MARTIGNY Agent pour St-Jérôme et le district. St-Jérôme, 2 juin 1881

AVIS

Le soussigné informe qu'il entend ne pas être responsable des dettes que pourrait contracter à l'avenir Mary Colvin sa femme sans un ordre de sa part. JOHN STAPLETON, Morin-Plats 23 mai 1881.



Distric de Terrebonne. UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Terrebonne, sera tenue au Palais de justice, dans le village de Ste. Scholastique, SAMEDI, le deuxième jour de Juillet prochain, à dix heures de l'avant-midi.

En conséquence je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre au une personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix, pour le District susdit qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records. Z. ROUSSILLE, Sheriff. Bureau du Sheriff, Ste. Scholastique 31 mai 1881.

AUX LECTEURS!

Ne vous fatiguez pas, il s'agit encore DE LA MAISON A. PILON & CIE 647 et 649 rue Ste-Catherine MONTREAL

Pour cette fois plus que jamais, cette maison attire l'attention toute particulière du public à son sujet. Ce bel établissement depuis un an passé a compris que, avec la grande clientèle qui l'avait fréquentée ce système n'était pas de nature à contenir toutes les bonnes pratiques qui aiment à acheter dans un magasin sur un pied égal, à un seul prix et à un bas prix, nous en savons quelque chose malgré que dans ces mêmes temps nous vendions beaucoup et que nous avions quantité de marchandises nous avions aussi trop de marchands, trop de bruit, trop de marchandises communes enfin trop de foule pour que les pratiques pussent se faire bien servir et aussi vite qu'elles le désiraient. La grande partie s'en retourna et je ne pus avoir eu leur tour, racontant les inconvénients susdits, et aussi se promettant de ne jamais revenir. Nous avons donc tous compris ces lacunes et c'est pour cela que nous voulons vous faire connaître que nous avons sans restriction aucune exclu tout ce qui pouvait nuire à notre maison afin de faire de notre commerce une entreprise sage, certaine, tranquille et certainement plus honnête s'il faut le dire puisque nos marchandises sont marquées à un taux moins élevé, c'est-à-dire, 10 12 0/10 plus bas, au même prix pour tout le monde et à un seul prix. Ce qui est plus honnête et qui convient le plus à ceux qui aiment à être servis vite et à n'être pas trompés. Nos marchandises sont plus belles et plus variées qu'ailleurs. Nos départements sont remplis. Entre tout, celui des modes bien mieux suivi par Delie Champagne qui en est la directrice et dont la renommée est si bien connue des Dames et des demoiselles du haut ton. Celui des tailleurs a été aussi bien amélioré, nous promettons du côté de notre premier tailleur M. D. Desjardins la plus grande satisfaction puisque sa renommée, ses capacités sont hors de toute critique. L'assortiment de tweed, de serge, etc. en est meilleur et des plus beaux. Ne pas oublier que nous servons la pratique bien plus vite avec le beau système d'un seul prix puisque nous avons affaire qu'à des acheteurs et non à des marchands.

Ainsi nous invitons toutes nos pratiques et particulièrement celles qui n'ont pas encore vu fonctionner notre système à venir en juger par eux-mêmes. A. PILON 19 mai 1880 J. B. LABELLE

ASSURANCE FINANCIERE

De PARIS, France. Toutes vos dépenses seront remboursées, si vous exigez de vos fournisseurs des BONS D'ESCOMPTE de L'ASSURANCE FINANCIERE. Ils vous coûtent rien que la peine de les demander. Quand vous en avez pour \$20 entre les mains, il vous suffit de les envoyer soit à Montréal à la succursale, soit à l'agent du district, qui vous donne en échange une police de \$20 numérotée, à votre nom, et garantie par des Titres de Rente du Gouvernement Français. Cette police court la chance d'être remboursée de son plein montant à chaque tirage. Ces tirages ont lieu presque tous les mois à Paris. Ces BONS D'ESCOMPTE sont vendus aux marchands à raison de 5/100 de leur valeur nominale, c'est-à-dire que pour \$20 versées par le marchand à l'Assurance Financière, il reçoit \$400 en bons qui lui donne gratis à ses clients achetant au comptant. De plus on lui remet une police, lui assurant également le remboursement de ses \$20. Ce n'est donc qu'une avance qu'il fait. Cette avance par un mode de capitalisation et mutualité particulier à l'Assurance Financière, explique tous les avantages que cette Institution offre aux consommateurs et marchands. Des Manuels-Programmes sont adressés francs à tous ceux qui en font la demande aux bureaux de l'Assurance Financière, 17 Rue St. Jacques, Montréal. Pour toutes les informations nécessaires, s'adresser aussi à Forrest, Patenaude & Cie, Agents Généraux à Montréal

GRAND TRIOMPHE.

L. E. N. PRATTE. SEUL AGENT A MONTREAL DE

Pianos et Harmoniums Américains, CANADIENS et Européens. 280 RUE NOTRE-DAME 280 (Au Magasin de Musique de A. J. Boucher.)



Je viens de recevoir TRENTE HARMONIUMS ET ORGUES-HARMONIUMS des FABRIQUES suivantes, savoir: DOMINION, de Bowmanville, ESTEY, LORING & BLAKE, et KARN.

à des prix de \$50 à \$800, garanties pour cinq ans. Sans exception le plus bel assortiment du Canada. Dépêchez vous de venir faire votre choix. UN SEUL PRIX. Je n'emploie pas d'agents et ne paie de commission à personne. Adressez vous directement à L. E. N. PRATTE, Près de l'église NOTRE DAME. MONTREAL

AVIS IMPORTANT

Au public qui veut acheter à bon marché. LA NOUVELLE IMPORTATION EST AU COMPLET. N'ayant pas de loyer à payer et les marchandises étant achetées directement des manufactures d'Europe, des États-Unis et du Canada, je puis les vendre au mêmes prix que les marchands en gros. Je reçois des marchandises par chaque steamer qui arrive dans le port. Tous les Draps, Casimirs noirs, Serges, Coatings, Tweeds anglais et écossais, Bavers, sont achetés pour argent comptant des meilleurs manufactures d'Europe. Toutes les marchandises de Dames sont aussi achetées pour argent comptant des plus célèbres maisons d'Angleterre. Gants de kid importés de Grenoble, France. Toutes les marchandises en toile sont importées de la célèbre manufacture de J. B. Steward & Cie., Belfast, Irlande. Le plus grand assortiment de Chappes et Châles venant de la meilleure manufacture de Paisly, Ecosse. Cachemires français et écossais, Crêpe Courtauld, de toutes qualités et de tous prix. Je fais un commerce spécial de Tapis et Prêt-à-porter de toutes sortes et de tous prix. Le tailleur si avantageusement connu est toujours attaché à l'établissement. Une grande quantité de lainages des plus nouveaux et à des prix très réduits. Une grande quantité de Couvertures de toutes sortes à cinquante pour cent moins que la valeur. Spécialité de Drap bleu et Ceintures pour costumes de Collège. A L'ENSEIGNE DE LA BOULE BLEUE. 285, rue SAINT-LAURENT CYRIAC FILIATRAULT, Propriétaire.

Feuilleton du "NORD" LA DEMOISELLE PAVEUR

PAR RAOUL DE NAVERY V. LE CRANCIER D'ANTOINE (Suite.)

Elle revint, tenant dans ses mains un sabot de faïence dorée servant de timbre, et dans lequel tintaient des monnaies d'espèce diverses. « Mais c'est la dot ; ta dot comme me l'ont dit... »

VI PAUVRE MATELOT

Quand, le lendemain, Antoine Méreaux pénétra dans la chambre où il avait logé l'inconnu, il le trouva en proie à une fièvre terrible. La sueur baignait son front, son regard s'attachait dans la vague sur des objets vagues pour lui seul, et des paroles incohérentes s'échappaient de ses lèvres.

Antoine secoua la tête, puis se dirigeant vers la chaise sur laquelle le jeune homme avait posé ses vêtements, il en passa une inspection rapide.

« Tiens ! fit-il, le pauvre garçon a été matelot ; les ancres sur la chimise ; cette vareuse... Il sera revenu de quelque port de mer à Paris ; qu'y venait-il faire ? qu'y cherchait-il ? Dieu le sait ? »

A petits pas, Antoine se rendit dans la pièce où travaillait Modeste.

Celle-ci était déjà au travail. « Il est malade, bien malade ! fit le paveur. »

La jeune fille suivit son père dans la chambre du voyageur. Celui-ci s'était relevé sur le lit, et d'une voix lente et triste, il chantait ce premier couplet d'une chanson populaire :

« Brave marin revient de guerre, Tout doux ! — Si mal chassé, si mal vêtu, Pauvre marin d'où t'en viens-tu ? Tout doux ! »

Les mouvements fébriles avaient fait remonter jusqu'au coude la manche de sa chemise, et Antoine vit sur l'avant bras des lettres et des dessins bizarres. Il se pencha, prit la main du matelot, et remarqua une aigre fine tatonnée et au-dessus de tout : Vent en Panne.

« Son nom ? demanda Modeste. — Probablement, ma fille. Prépare-lui une tisane, n'importe laquelle, je vais chercher le docteur. »

Après avoir mis de l'eau à chauffer dans une bouilloire, Modeste s'assit au chevet du malade. Il était tout joyeux et semblait sous le coup d'une préoccupation douloureuse. Son délirant prénommé par fois le caractère du désespoir ; puis tout à coup il retombait dans son atonie, comme s'il ne gardait même plus la force de souffrir.

Antoine examina avec le médecin. Celui-ci examina soigneusement le malade, puis il dit au paveur : « La fièvre de ce garçon est dangereuse et particulière à l'île Java. Est-il votre parent ? »

« Non, monsieur, répondit Antoine. — Vous comptez le garder chez vous ? »

« Comme de juste, monsieur. — Mais vous êtes ouvrier, et à l'hôpital... »

« A l'hôpital on le soignerait moins bien qu'ici. Ecrivez vos prescriptions, monsieur le docteur, votre malade sera traité comme un prince. »

Le médecin regarda l'honnête figure du paveur, le joli visage de Modeste, traça une ordonnance compliquée et se tint en disant : « Je reviendrai demain. »

La journée du malade fut terrible. Tantôt il croyait soutenir une lutte contre des pirates malais ; tantôt il se trouvait au milieu d'une épouvantable tempête. Des scènes de hasas dangereuses, de naufrages terribles se représentaient à sa mémoire. Il poussait, tour à tour des cris de terreur et d'angoisse, au milieu desquels on distinguait parfois : « Père ! père ! Sa tête brûlante se roulait sur les oreillers, il froissait les draps entre ses mains crispées. »

Alors Modeste posait sur son front une compresse glacée, elle pressait

de rentrer soudainement en possession de biens perdus depuis longtemps. Il respira longuement et défit ses membres. La vie revenait en lui.

« Guéri ! fit-il, guéri ! bientôt je pourrai sortir sans doute, alors je chercherai, je trouverai... Vous ne m'avez pas permis, mon Dieu, que mes souhaits ardents restent infructueux. Je me suis assez repenti pour obtenir mon pardon... Un mot, une larme de lui, et tant d'années d'isolement et d'épreuves s'effaieraient de ma mémoire. »

La porte s'ouvrit et Modeste entra. Vent en Panne joignit les mains. « Vous dit-il, c'est vous ! »

« Eh bien, oui, moi, vot' g'arde malade, vot' sœur. Enfin toute crainte est passée, vous nous avez fait grand'eur, allez ! quand vous croyiez vous battre contre les pirates, ou que vous pensiez être au milieu d'une chasse d'éléphants... Mais vous m'avez fait aussi pleurer plus d'une fois quand vous chahutez. — Que pouvais-je chanter ? » demanda Vent en Panne.

« Ors Modeste fredonna : — Madame, je reviens de guerre, Tout doux ; — Que l'on apporte du vin blanc, Que le maria boive en passant, Tout doux ! »

« Oui, fit Vent en Panne, une chanson triste que j'ai dite souvent pendant les quarts de nuit. »

Il fallut que Modeste racontât au malade tout ce qui s'était passé depuis son arrivée chez le paveur. Elle lui expliqua qu'en le sauvant Antoine acquittait une dette, et comme il pleurait, elle lui prit doucement les mains.

« Oh ! ne versez plus de larmes, esormais ; vous serons votre amie, nous vous aimons. Si vous avez souffert, vous l'oublierez au milieu de nous. — Et si j'ai fait le mal ? — Vous apprendrez à pratiquer le bien. »

Modeste racontait sa vie avec simplicité ; elle charma le malade par la peinture de tabi et de naifs. Il lui semblait, en écoutant cette jeune fille, que son âme prenait un bain de candeur, et qu'elle en sortait rayonnante comme au temps où il était tout petit. Il ne se souvenait plus des folies de sa jeunesse, de la fougue impétueuse des passions qui l'avaient entraîné. Son cœur se renouvelait en lui sous le regard bleu d'une enfant. Modeste ne devinait rien de ce qui se passait dans l'esprit de Vent en Panne. Elle souriait pour voir le sourire revenir à ses lèvres pâles ; elle lui parlait de son père, de Madeleine, afin de tenir en éveil cette raison qui, durant trois semaines, avait vacillé dans sa pauvre tête endolorie.

Le lendemain, le mieux s'accélérait d'une façon sensible, et Vent en Panne partit de se lever.

« Pas d'imprudence ! répondit le docteur, une rechute pourrait être terrible. Plaignez-vous donc ! on payera tout être malade, si l'on était certain d'être soigné comme vous l'êtes. »

Au moment où le docteur sortait, un domestique apporta une lettre à Modeste. Madeleine, de retour à Paris, souhaitait voir la jeune fille. Celle-ci jeta bien vite son ouvrage sur la table, fit une rapide toilette, puis, entrant dans la chambre de Vent en Panne :

« Je serai deux heures absente, lui dit-elle, n'avez-vous besoin de rien ? — Prêtez-moi des livres, dit le malade. — Des livres ! il y en a guère ici, guère d'intéressants, pour vous surtout... Cependant je crois que dans ce placard il s'en trouve que je n'ai jamais lus... Tenez, choisissez ce qui vous conviendra davantage. Mon père m'a défendu d'y toucher, je ne brave point sa défense, puisque vous seules les lirez. Il s'y trouve des livres de voyage... »

J'ai trop voyagé ! fit Vent en Panne.

« Un roman : Pierre, qui route. — Mon histoire ! — L'Évangile... — Je n'ai trop oublié... — Robinson. — Donnez-moi celui-là, mademoiselle. »

« Le voici, à bientôt ; ne vous fatiguez pas. — Soyez tranquille. — Modeste sortit, et Vent en Panne ouvrit le volume. »

C'était un vieux livre jauni, aux gorges couvertes de papier à calamar, à la reliure de veau s'effleurant aux angles.

A CONTINUER

Economie rural

M. F. Locas de Pied Mont, paroisse de St-Sauveur, a inventé un arrosoir pour répandre le vert de Paris sur les mouches à patate économisant cent par cent.

En s'adressant à M. B. Clouthier de Pied Mont, toute personne pourra s'en procurer à bas prix.

Je soussigné certifie que le nouvel arrosoir de F. Locas, économise 100 0/0 de vert de Paris, et fonctionne à merveille. J'en ai fait l'essai le premier.

A MARIE Ste-Agathe des Mon



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

OTTAWA, 25 mai 1881

Vu que les circonstances ont fait voir la nécessité d'apporter certains changements au système suivi par le gouvernement dans l'administration des terres fédérales, avis public est donné par le présent :

1. Les règlements du 14 octobre 1879 ont été révisés par arrêté de Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 20e jour de mai courant, et remplacent les règlements précédents, concernant la vente de terres propres à la culture.

2. Les sections portant des numéros pairs situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, c'est-à-dire, dans un rayon de 24 milles de chaque côté de la ligne du dit chemin de fer, à l'exception de celles qui pourraient être réservées comme lots à bois pour les colons sur des terres de prairie dans la dite zone, ou dont le Gouverneur en conseil pourra spécialement disposer—seront affectées exclusivement aux établissements (homesteads) et aux préemptions. Les sections portant des numéros impairs en dedans de la dite zone sont des terres du chemin de fer Canadien du Pacifique, et ne peuvent être acquises que de la compagnie.

3. Les terres affectées aux préemptions en dedans de la dite zone de 24 milles de chaque côté du chemin de fer Canadien du Pacifique, inscrites jusqu'au 31e jour de décembre prochain inclusivement, seront vendues au taux de \$2.50 par acre ; quatre dixièmes du prix d'achat, portant intérêt au taux de six pour cent par année, seront payés à l'expiration de trois ans à compter de la date de l'inscription, la somme restant sera payée en six versements égaux annuels à compter de la dite date, avec intérêt au taux susdit sur cette partie du prix d'achat qui restera impayée de temps en temps, payable avec chaque versement.

4. A compter du 31e jour de décembre prochain, le prix restera le même—c'est-à-dire \$2.50 l'acre—pour les préemptions dans la dite zone, ou dans la zone correspondante de tout embranchement du dit chemin de fer, mais ce prix sera payé en une seule somme à l'expiration de trois ans, ou plus tôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement.

5. Les terres fédérales, appartenant au gouvernement, dans un rayon de 24 milles de toute ligne projetée de chemin de fer reconnue par le ministre des chemins de fer, et dont il aura donné avis dans la Gazette officielle comme étant une ligne projetée de chemin de fer, seront vendues aux prix et conditions ci-dessous.—Les terres dites de préemptions seront vendues au même prix et aux mêmes conditions que ceux spécifiés dans le précédent paragraphe, et les sections impaires seront vendues à \$2.50 l'acre, comptant.

6. Dans tous les townships ouverts à la colonisation dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, en dehors de la dite zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, les sections paires, à l'exception de celles prévues dans la clause deux de ces règlements, seront réservées exclusivement pour les établissements (homesteads) et les préemptions, et les sections impaires à la vente comme terres publiques.

7. Les terres désignées comme terres publiques seront vendues à un prix uniforme de \$2 l'acre au comptant, excepté dans certains cas spéciaux où le ministre de l'Intérieur, en vertu des dispositions de la section 4 de l'acte modifiant l'acte des terres fédérales, passées à la dernière session du parlement,—pourra retirer de la vente et de la colonisation ordinaires certaines terres propres à la culture lorsqu'il le jugera à propos et si offrir en vente à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, et dans ce dernier cas la mise à prix de ces terres sera de \$2 l'acre.

8. Les terres de préemption en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique seront vendues au prix uniforme de \$2 l'acre, payable en une seule somme à l'expiration de trois ans à compter de l'inscription, ou plus tôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement (homestead).

9. Les dispositions de la clause 7 ne s'appliqueront pas aux terres situées dans la province du Manitoba ou dans les territoires du Nord-Ouest au nord de la zone renfermant les terres du chemin de fer du Pacifique, où une personne étant réellement établie sur une section impaire aura le privilège d'acheter une étendue de 320 acres de telle section, mais pas plus, au prix de \$1.25 l'acre, au comptant ; mais il lui faudra avoir résidé réellement pendant trois ans sur cette terre avant d'obtenir des lettres patentes.

10. Les prix et conditions de paiement des sections impaires et des préemptions, ci-dessus énoncées, ne s'appliqueront pas aux personnes qui seront établies dans aucune des zones décriées dans les dits règlements du 14 octobre 1879,—réservées par les présentes,—mais qui n'ont pas obtenu d'inscriptions pour leurs terres, et qui pourront établir leur droit d'acheter ces sections impaires ou préemptions, selon le cas, au prix et aux conditions fixés respectivement par les dits règlements.

BOIS POUR LES COLONS

11. Dans les townships de prairie le système de lots à bois sera continué,—savoir, les colons n'ayant pas de bois d'une étendue n'excédant pas 20 acres chacun, à un taux uniforme de \$5 l'acre, payable comptant.

12. Les dispositions du paragraphe immédiatement précédent s'appliqueront aussi aux colons sur les sections de prairie achetées de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans les cas où les sections de bois disponibles auraient été réparties sur les sections paires, pourvu que la compagnie du chemin de fer consente à agir dans le même sens lorsque le seul bois dans la localité se trouvera sur ses terres.

13. En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction, le gouvernement se réserve le droit d'accorder des licences de temps en temps, en vertu des dispositions de l'acte des terres fédérales, pour couper du bois marchand sur toutes les terres situées dans des townships arpentés ; et toute occupation ou vente de terres dans les limites de ces licences, seront alors sujettes à leur opération.

14. Chaque fois qu'une compagnie ou un particulier demande des terres pour les coloniser, et est disposé à dépenser des pe-

tilaux pour construire des moyens de communication entre ces terres et des endroits déjà colonisés, et que le gouvernement est convaincu que cette compagnie ou cet individu est de bonne foi et à les moyens de mener cette entreprise à bonne fin, les sections impaires à des terres en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou de la zone d'aucune de ses lignes d'embranchement, pourront être vendues à cette compagnie ou à ce particulier, pour moitié prix, soit \$1 l'acre comptant. Si les terres demandées se trouvent situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique le même principe s'applique en quant à une moitié de chaque section paire, c'est-à-dire une moitié de chaque section paire pourra être vendue à la compagnie ou au particulier au prix de \$1.25 l'acre payable comme tant. La compagnie ou le particulier sera de plus protégé jusqu'au moment de \$500, portant intérêt au taux de six pour cent jusqu'à parfait paiement, dans le cas d'avances faites pour placer des familles sur des établissements en vertu des dispositions de la section 10 des amendements à l'acte des terres fédérales précitées.

15. Toute telle transaction se fera aux conditions suivantes : (a) Pour les terres situées en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie ou le particulier, selon le cas, devra, dans les trois ans qui suivront la date de l'arrangement avec le gouvernement, placer deux colons sur chacune des sections impaires et aussi deux colons sur des établissements (homesteads) sur chacune des sections paires comprises dans le projet de colonisation. (b) Si les terres demandées se trouvent situées en dedans de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie ou le particulier devra, dans les trois ans après la date de l'arrangement avec le gouvernement, placer deux colons sur la moitié de chaque section paire achetée en vertu des dispositions du paragraphe 14 ci-dessus, et aussi un colon sur chacun des deux quarts de section restant disponibles pour des établissements dans cette section.

(c) Si les auteurs du projet font défaut de placer le nombre prescrit de colons dans le délai fixé, le Gouverneur en conseil pourra résilier la vente et le privilège de colonisation, et reprendre possession des terres non-colonisées, ou exiger le plein prix de \$2 l'acre, ou 2.50 l'acre, selon le cas, pour ces terres, comme il sera jugé à propos.

(d) Qu'il soit bien compris que ceci ne s'applique qu'aux projets de colonisation des terres publiques par des immigrants de la Grande-Bretagne ou du continent européen.

TERRES A PATURAGE

16. Le système énoncé plus haut s'appliquera aux demandes de terres pour des fins de pâturage, et avant de faire droit à aucune demande, le ministre de l'Intérieur s'assurera que le requérant est de bonne foi et à les moyens de mener à bonne fin l'entreprise qui fait l'objet de la demande.

17. Le ministre de l'Intérieur pourra de temps en temps, suivant qu'il en trouvera convenable, offrir à bail tels townships ou telles parties de townships propres à des fins de pâturage, à une mise à prix qu'il fixera, et les vendre au plus haut enchérisseur—la prime pour ces baux sera payée comptant lors de la vente.

18. Ces baux seront pour un terme de vingt-un ans, et aussi en conformité des dispositions de la section huit de l'amendement précité de l'acte des terres fédérales, passé à la dernière session du parlement.

19. L'étendue comprise dans un bail sera toujours proportionnée à la quantité d'animaux qui y seront gardés à raison de dix acres de terre pour chaque animal ; si, toutefois, le locataire négligeait dans les trois ans à compter de la date du bail, de mettre le nombre voulu d'animaux sur la terre, ou si, subsequmment, il faisait défaut de garder un nombre d'animaux proportionné à l'étendue de terres affermées, le Gouverneur en conseil pourra résilier ce bail, ou en diminuer proportionnellement l'étendue.

20. En mettant le nombre voulu d'animaux dans les limites des terres affermées, le locataire acquiert le privilège d'acheter et de recevoir des lettres patentes pour une quantité de terres comprises dans ce bail pour y construire les bâtiments nécessaires, n'excédant pas cinq pour cent de l'étendue des terres affermées, laquelle devra, en aucun cas, excéder 100,000 acres.

21. La rente payable pour une terre affermée sera toujours au taux de \$10 par chaque mille acre qu'elle renfermera, et le prix de la terre qui pourra être achetée pour la station à bestiaux mentionnée dans le paragraphe immédiatement précédent, sera de \$1.25 l'acre, payable comptant.

PAIEMENTS DES TERRES

22. Le paiement pour des terres publiques ainsi que pour des préemptions pourront se faire soit en argent, soit en scrip, soit en certificats de primes militaires ou de police, au choix de l'acheteur.

23. Les dispositions ci-dessus ne s'appliqueront pas aux terres qui ont quelque valeur comme emplacement de ville, ni aux terrains houillers ou autres terres minières, ni aux carrières de marbre ou de pierre, ni aux terres sur lesquelles se trouveront des pouvoirs d'eau ; elles n'affecteront pas, non plus, les sections 11 et 29 dans chaque township, qui sont des terres d'écoles publiques, ni les sections 16 et 17, qui sont des terres de la compagnie de la baie d'Hudson.

J. S. DENNIS, Député du ministre de l'Intérieur. LINDSAY RUSSELL, Arpenteur général.

A VENDRE TROIS magnifiques lots à bâtir dans la ville de St-Jérôme sur le boulevard de Montigny. Excellent site pour y ériger deux ou trois résidences de campagne. Conditions, etc., s'adresser au bureau du Nord.

SICARD & LIMOGES Successeurs de W. Berthiaume & Cie MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES Enseigne de la grosse boule rouge [Bâtisse de l'Institut Canadien] 115 rue Notre-Dame 115 MONTREAL Un seul et bas prix ! 6 mai 1881

Cartes Professionnelles

AVOCATS. MOUSSEAUX & ARCHAMBEAULT Avocats, Bureau : 488, coin des rues Craig et St. Gabriel, Montréal.

C. E. T. DE MONTIGNY, Avocat, rue Principale, village St. Jérôme.

CHS. CHAMPAGNE, avocat, Grande rue village St. Eustache.

J. BOISSEAU, avocat, village St. Jérôme tient son bureau en l'étude de M. Prevost, N. P.

NOTAIRES. J. B. L. VILLEMURE, notaire, rue Virgine, village St. Jérôme.

A. SEGUIN, notaire, village Ste. Thérèse.

C. H. CHAMPAGNE, notaire, Grande rue village St. Eustache.

A. E. LEONARD, notaire, registraire, village Ste. Rose.

J. A. HERVIEUX, notaire, rues Principale et St. Georges, village St. Jérôme.

JOS. GIROUARD, notaire et agent de la Seigneurie du Lac des Deux-Montagnes à St. Benoit.

V. MATHIEU, notaire, Grande Rue Piedmont, St. Sauveur.

MEDECIN. WILFRID GRIGNON Ecr., Médecin Ste. Adèle.

Carrossiers. CHS. LAFORCE, voiturier, village St. Jérôme, côté nord de la rivière, près du pont.

ARTHUR LAFLECHE, carrossier, Grande rue village St. Jérôme, toujours en mains voitures d'hiver et d'été dans les derniers goûts. Une visite du public est sollicitée.

Avis aux Speculateurs. NOUVELLE MACHINE A BROYER LE LIN. PATENTEE EN 1880, PAR C. ETHIER.

Cette machine nouvelle et parfaite en son genre, peut être utilisée par une seule ou trois personnes. Elle ne cause aucune déperdition et elle broye plus rapidement à la minute ; elle est portée ve, une de ces machines ne pesant que 100 lbs. Un bon nombre de personnes se sont servis de cet instrument et en ont été très satisfaites.

Four donner plus d'avantage au pays cette patente est à vendre ; afin que tout le monde puisse en profiter. C'est un instrument très aisé à fabriquer et peu coûteux.

Avec ce moyen de broyer le lin ; il sera plus facile aux Canadiens de confectionner la toile, qui est si utile et qui exempte des sommes considérables, par l'achat du coton.

Si chaque Canadien faisait une épargne annuelle de 25 cts sur ses dépenses pour le coton qui serait remplacé par la toile qui est de beaucoup préférable, le Canada ferait annuellement une épargne d'au-delà d'un million.

A vendre à St. Jérôme, chez l'inventeur CALIXTE ETHIER, Facteur de cribles

F. X. COCHUE Vice-président du bureau d'agences d'immeuble pour la ville de Montréal

A en vente et à louer des maisons et des terrains dans tous les quartiers de la ville et des villages environnants Montréal. S'occupe aussi de négocier des prêts et des emprunts pour les corporations et les particuliers. Bureau, coin des rues St-Gabriel et St-Thérèse Montréal. 19 mai 1881.

LIBRAIRIE DE ST. JEROME. M. J.-B. Dufresne, de la maison BEAUCHEMIN & VALOIS, Montréal, vient d'ouvrir une librairie à St. Jérôme, sur la rue principale, en face de l'épicerie GIBAUD.

On trouvera à cet établissement aux prix de Montréal, livre d'école, crayons, plumes, ardoises, cahiers de classe, livres de prières de toutes descriptions, papier à lettres et autres, encre, plumes, portefeuilles, enveloppes, papier à lettres sans raines etc., etc.

AVIS AUX ABONNES Nous prions nos abonnés qui n'ont pas encore payé, de vouloir bien nous envoyer le montant de leur abonnement.

HOTEL DU LION TENU PAR B. LAPORTE

NO. 121 RUE ST-LAURENT MONTREAL

On trouvera en tout temps à cet hotel une bonne table, bonnes chambres, bonne cour, bonne écurie et liquors des premiers choix. 2 juin 1881.